



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES ARCHITECTES DE NORMANDIE



ORDRE  
DES  
ARCHITECTES

# 2020

---

## SOMMAIRE

<b>COMPOSITION DE L'ORDRE DE NORMANDIE</b>	<b>6</b>
<b>LES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ORDRE</b>	<b>8</b>
<b>LES GROUPES DE TRAVAIL</b>	<b>21</b>
<b>AGENDA DES CONSEILLERS</b>	<b>28</b>

## EDITO



Chères Consœurs, chers Confrères,

Depuis mars 2020, nos vies, notre activité, nos chantiers sont bouleversés. De nouvelles règles se sont mises en place pour nous protéger du Covid-19 et pouvoir continuer à exercer notre métier. Nos projets sont retardés ou pire annulés. L'ensemble des conseillers et des conseillères, et moi-même sommes mobilisés pour vous aider et faisons le maximum pour défendre l'architecture et l'importance de l'architecte dans cette crise sanitaire et économique. Nous devons prendre place dans le débat public national et régional pour porter les solutions qui existent pour améliorer l'habitat, les cœur de villes, l'aménagement du territoire et en général toutes les problématiques qui touchent au cadre de vie, à l'urbanisme et à l'environnement. En 2020, au vu du contexte sanitaire, nous avons choisi d'annuler notre réunion annuelle ainsi que la cérémonie de prestation de serment des nouveaux inscrits, pour la sécurité de tous.

Cet événement aura lieu dans le futur, afin de retrouver la convivialité et les échanges qui ne sont possibles qu'en présentiel.

En attendant des jours meilleurs, ce bilan annuel remplace cette réunion et vous présente les principales actions et avancées réalisées par le CROA Normandie en 2020, actions particulièrement ciblées sur cette crise sans précédent, évidemment.

Notre traditionnelle cérémonie des vœux est également annulée pour les mêmes raisons. Et plutôt qu'un long discours en visioconférence, j'ai préféré vous présenter, simplement, au nom de tout le conseil de l'ordre des architectes de Normandie, nos meilleurs vœux pour vous, pour vos proches, et vous assurer de notre solidarité en ces temps difficiles. Nos services sont à votre disposition.

Mes chères consœurs, mes chers confrères, prenez soin de vous.

**Stéphane BOSSUYT**

Président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Normandie

## COMPOSITION DE L'ORDRE DE NORMANDIE

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Normandie est composé de conseillers régionaux élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes de la région. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Jusqu'en mars 2021, l'équipe suivante\* compose le Conseil régional de l'Ordre de Normandie.

### Les membres du Bureau



**Stéphane BOSSUYT**  
(14)  
Président



**Alice CAILLOUEL** (27)  
Vice-présidente 27-61  
Référente  
GT communication



**Virginie LANGLAIS** (14)  
Vice-présidente 14-50



**Catherine MARTIN** (76)  
Vice-présidente 76  
Référente GT déontologie



**Nicolas CHARPENTIER\***  
(14)  
Trésorier



**Claire THINON** (50)  
Secrétaire  
Référente Juriet  
Référente GT opérationnel



**Charline PONTILLON**  
(50)  
Secrétaire suppléante

### Les conseillers



**Isabelle CHESNEAU**  
(76)  
Référente  
GT marchés privés



**Hervé DECLOMESNIL**  
(14)



**Emmanuelle FERET**  
(76)



**François HAMET**  
(50)  
Référent GT Transition  
écologique



**Arnaud LORGEUX**  
(14)  
Référent  
GT marchés publics



**Florence MAUNY**  
(61)



**Laurent PROTOIS**  
(76)



**Joël SOURY**  
(76)

### Les services du CROA de Normandie

**SIÈGE DE CAEN :** 36, rue Arcisse-de-Caumont - B.P. 90261 - 14013 CAEN  
Cedex 1 - Tél. : 02 31 85 37 29

• **Tableau :** Nathalie MASSELIN  
[nathalie.masselin@croanormandie.fr](mailto:nathalie.masselin@croanormandie.fr)  
Tél. : 02 35 85 37 29

• **Juridique :** [contact@croanormandie.fr](mailto:contact@croanormandie.fr)

**PÔLE DE ROUEN :** 8, rue de l'Épicerie - 76000 Rouen - Tél. : 02 35 71 46 88

• **Administratif / Financier :** Abbla MEKREFI  
[abbla.mekrefi@croanormandie.fr](mailto:abbla.mekrefi@croanormandie.fr)  
Tél. : 02 35 71 46 88

• **Communication :** Gaëlle de MASFRAND  
[gaelle.demasfrand@croanormandie.fr](mailto:gaelle.demasfrand@croanormandie.fr)  
Tél. : 02 35 71 86 72

\* Suite à la démission de Didier Boscher en 2019, puis de Mathilde Calba en septembre 2020, Nicolas Charpentier a été élu par les membres du Conseil pour leur succéder au poste de trésorier. Valérie Parrington et Rebecca Paulin ont également démissionné en septembre 2020.

## LES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ORDRE

Dans un souci de promotion et de préservation de la qualité architecturale, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public : garantir l'intérêt public de l'architecture. La loi du 3 janvier 1977 régit l'exercice de la profession en ce sens.

L'Ordre régional veille à l'organisation de la profession à travers ses missions.

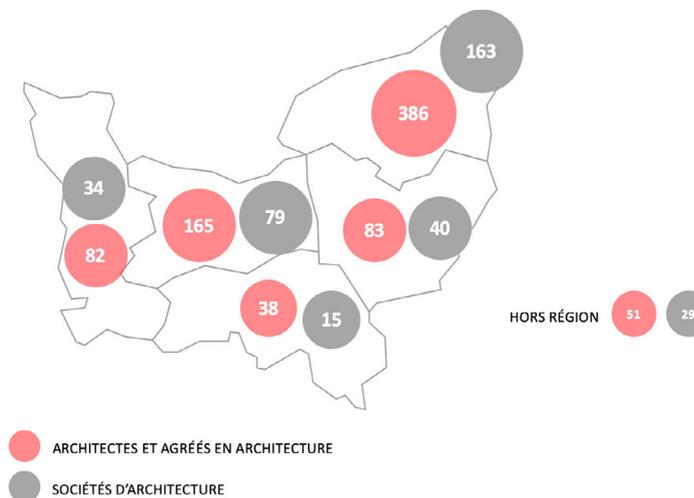
<b>Assurer la tenue du Tableau des architectes et sociétés d'architecture</b>	<b>Garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession</b>	<b>Contrôler les modalités d'exercice de la profession et de la formation continue</b>
<b>Protéger et contrôler le titre d'architecte pour éviter toute usurpation</b>	<b>Organiser des conciliations en cas de conflits entre architectes et clients et entre confrères</b>	<b>Représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics</b>

### LA GESTION DU TABLEAU

Inscription, changement d'adresse, contrôle des attestations d'assurance, des modes d'exercice, modification des statuts de sociétés d'architecture, démission, radiation... La tenue du Tableau, qui concerne toutes les opérations liées à la vie professionnelle, représente la principale mission du Conseil régional.

NOMBRE D'INSCRITS	2018	2019	2020
Architectes	825	805	805
Sociétés	347	352	360

### Répartition par département



### Mouvements au 31/12/2020

INSCRIPTIONS	2018	2019	2020
Architectes	25	23	30
Sociétés	15	14	18

RADIATIONS	2018	2019	2020
Architectes	28	43	30
Sociétés	10	16	10

## LE CONTRÔLE DES ASSURANCES

La justification d'une assurance professionnelle est une condition de maintien au Tableau. Tout architecte, société d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel, doit justifier auprès de son Conseil régional de la souscription d'une assurance professionnelle.

Il doit adresser au Conseil régional une attestation conforme au modèle type (défini par l'arrêté du 15 juillet 2003) au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Passé le 31 mars, après mise en demeure restée sans effet, le Conseil régional ou le président, sur délégation, doit suspendre l'architecte du Tableau. Le service Tableau récolte l'ensemble des attestations, relance les retardataires, et en cas de défaillance avérée, engage la procédure de suspension administrative de l'architecte pour défaut de production de son attestation d'assurance.

La mission de l'Ordre est double en la matière : rappeler l'obligation légale d'assurance à l'architecte, et surtout protéger les maîtres d'ouvrage-consommateurs d'un refus de garantie.

De même, en cours d'année, si l'Ordre est informé d'une défaillance de l'architecte au niveau de sa couverture assurance, il engage la procédure de suspension administrative de l'intéressé.

De janvier à octobre 2020 :

- **62 relances ont été effectuées auprès des architectes soumis à l'attestation sur l'honneur**
- **77 relances ont été effectuées auprès des sociétés**
- **147 relances ont été effectuées auprès des libéraux**
- **14 mises en demeure ont été envoyées**
- **7 suspensions administratives du Tableau ont été prononcées**

Lors de chaque suspension, un architecte gestionnaire (conseiller ordinal ou ancien conseiller) a été nommé par le CROA pour procéder à un audit des affaires en cours et informer les maîtres d'ouvrage de la procédure en cours.

Parallèlement, le DRAC est informé pas à pas de ces décisions privant l'intéressé de l'ensemble des droits attachés à l'inscription au Tableau, afin que celles-ci soient immédiatement repercutées auprès des services instructeurs du territoire. Cette procédure est automatique, le CROA ne peut y déroger.

⇒ *Simplifiez-nous la vie : pensez à transmettre vos attestations avant le 31 mars de chaque année !*

## L'ACTION DISCIPLINAIRE

Il s'agit de procédures engagées par le Conseil de l'Ordre contre des confrères qui ne respectent pas le [code de déontologie des architectes](#). Toute violation des lois, règlements, règles professionnelles, toute négligence grave, tout fait contraire à la probité ou à l'honneur commis par une personne inscrite au Tableau ou à son annexe peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire. Le défaut de paiement de la cotisation annuelle expose à des poursuites disciplinaires.

L'action du CROA de Normandie s'est concentrée sur les axes suivants :

- Pratique illégale de la signature de complaisance;
- Sous-traitance de la mission « permis de construire »;
- Confusion d'activités et défaut de déclaration de liens d'intérêt;
- Défaut de déclaration des formations, des PC et des PAPE.

Parallèlement le Conseil, grâce à la Loi LCAP, a resserré ses liens avec les services instructeurs qui communiquent au service juridique les dossiers dans lesquels une signature de complaisance est suspectée.

Concomitamment, le Conseil a rédigé un support d'intervention sur la détection de cette pratique illicite à destination des services instructeurs.

La Chambre régionale de discipline des architectes de Normandie est présidée par le président du Tribunal administratif de Caen, Hervé GUILLOU, le greffe de la Chambre est assuré par le service juridique de l'Ordre, conformément à la Loi.

Parallèlement, **6 architectes rapporteurs non élus sont désignés pour assister le Président dans sa mission**. Ils reçoivent les défendeurs, mènent les auditions, rédigent les rapports et siègent en Chambre.

## LES PROCÉDURES COLLECTIVES

La loi 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises détermine **4 procédures de prévention de difficultés** des entreprises qui sont applicables à tout architecte qu'il exerce à titre libéral ou en tant qu'associé d'une société d'architecture : la conciliation, la sauvegarde, le redressement et la liquidation judiciaire.

L'Ordre des architectes a un rôle dans chaque procédure en qualité de représentant de la profession et de contrôleur ordinal. L'Ordre se rend dans la mesure du possible aux audiences des procédures collectives. Il est à cette occasion rendu compte auprès de l'État de la situation administrative et disciplinaire de l'architecte ou de la société d'architecture intéressée à la procédure.

Par ailleurs, l'Ordre est chargé d'établir la liste des chantiers en cours, et de solliciter les déclarations MAF afférentes, afin de permettre au mandataire judiciaire de mettre en œuvre des solutions adaptées au profit des maîtres d'ouvrage si une liquidation judiciaire venait à être prononcée.

	2018	2019	2020
<b>Redressement judiciaire</b>	2	2	0
<b>Sauvegarde judiciaire</b>	1	0	1
<b>Liquidation judiciaire</b>		2	0

⇒ L'activité des architectes étant purement civile d'une part, et réglementée d'autre part, les procédures collectives des architectes libéraux comme des sociétés d'architecture quelle que soit leur forme sociale, relèvent de la compétence du **Tribunal de Grande Instance**.

## LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

L'Ordre a une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous forme de tentatives de conciliation. Au cas par cas, un binôme de conseillers ordinaires conciliateurs est désigné en séance de conseil. Pour les litiges entre confrères, la saisine du CROA est obligatoire avant toute procédure judiciaire. Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat. Le conciliateur réunit les parties pour trouver une solution acceptable pour chacune d'entre elles, et tente de les sortir du conflit qui les oppose en rétablissant le dialogue.

### La médiation de la consommation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre un litige l'opposant à un professionnel. Ce dispositif doit être stipulé au contrat de l'architecte et ne peut être activé que sur demande du consommateur. Les honoraires du médiateur sont à la charge de l'architecte.

**En 2020** : 6 affaires ont été transmises au médiateur, 7 conciliations ont été

organisées par le CROA, 5 ont abouti à une conciliation, 1 s'est soldée par une carence, et 1 par une non-conciliation.

## LA COLLECTE ET LA VEILLE DES MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil régional de l'Ordre effectue une veille permanente des pratiques constatées dans la région notamment concernant la dévolution de la commande et, le cas échéant, peut se pourvoir en justice.

En 2020, les dossiers traités concernent :

- des interventions auprès des maîtres d'ouvrage au sujet des irrégularités relevées (dans 60% des cas les maîtres d'ouvrage ont apporté des réponses positives aux remarques formulées);
- des informations générales communiquées aux maîtres d'ouvrage.

### **N'hésitez pas à remonter au pôle juridique les incohérences et ou irrégularités que vous constatez dans les consultations publiques !**

En outre, en 2020, les services du CROA ont rédigé **39 mails concours et collecté plus de 400 consultations en marchés publics sur le territoire**.

## LES JURYS DE CONCOURS

Le Conseil régional de l'Ordre est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché.

La désignation se fait par tirage au sort dans une liste d'architectes ayant obligatoirement suivi une formation « jury de concours » ces 5 dernières années, ce qui garantit une pleine et entière transparence de la procédure. L'Ordre s'assure en outre de l'indépendance par rapport au contexte local de l'architecte désigné afin de garantir son objectivité vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et des maîtres d'œuvre candidats. En pratique, ne sont proposés par le CROA que des architectes dont le siège de l'activité professionnelle ne se situe pas sur le département du maître d'ouvrage. Enfin les architectes jurés sont dans l'obligation de transmettre après chaque jury un compte rendu de séance au CROA.

NB: L'architecte juré intervient en son nom propre et non pour le compte de l'organisme qui a proposé sa désignation au maître d'ouvrage.

**En 2020**, le service juridique a été saisi 14 fois par des acheteurs publics sollicitant la désignation de 36 architectes, pour participer à des jurys de concours, de procédures négociées, de conception-réalisation ou de marché global de performance.

## JURYS 2020

Maître d'ouvrage Opération	Procédure	Nombre d'architectes désignés par le CROA
<b>Commune de la Hague</b> Construction de la cuisine centrale	Concours sur esquisse	5
<b>Conseil Départemental de l'Orne</b> Reconstruction du collège Jean Racine à Alençon	Concours sur esquisse	2
<b>Conseil Départemental de Seine-Maritime</b> Concours pour la reconstruction du collège André Gide à GODERVILLE	Concours sur esquisse +	2
<b>Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie</b> Concours pour la construction du centre aqualudique de Saint-Pierre-En-Auge	Concours sur esquisse	1
<b>Commune de Quincampoix</b> Concours pour le regroupement du groupe scolaire	Concours sur APS	1
<b>Normandie Equine Vallée</b> Concours pour la construction de l'extension du campus international du cheval du site de ST CONTEST	Concours sur esquisse +	3
<b>Communauté d'Agglomération de la Barre de Semilly</b> Concours pour la construction d'un groupe scolaire et du centre loisirs	Concours sur esquisse	2
<b>CIAS</b> Concours pour la rénovation et l'extension de l'EHPAD de 20 lits sur le site de Prétot Sainte Suzanne (commune déléguée de Montsenelle)	Concours sur esquisse	3
<b>Commune de La Hague</b> Construction d'un pôle petite enfance, famille et animation de la vie communale sur la commune de La Hague	Concours sur esquisse	3
<b>Conseil Régional de Normandie</b> Construction de l'IFSI et de l'IFAS de Cherbourg en Cotentin	Concours sur esquisse +	4
<b>Ministère de la Justice</b> Extension-restructuration du Palais de Justice de DIEPPE	Concours sur esquisse +	1
<b>Le Havre Seine Métropole</b> Construction du gymnase de ST ROMAIN DE COLBOSQ	Concours sur esquisse	1
<b>Commune de La Haye</b> Construction d'une salle pluriculturelle	Concours sur esquisse	4
<b>Commune de Cherbourg en Cotentin</b> Réhabilitation du site INTECHMER	Concours sur esquisse	4

Enveloppe	Prime	Observations émises par le CROA en phase préalable
3 412 000,00 €	22 000,00 €	Aucune irrégularité manifeste constatée.
16 350 000,00 €	80 000,00 €	Délais trop courts pour remettre le rendu. Le niveau de rendu est à préciser, et le nombre de pièces à encadrer.
15 500 000,00 €	52 000,00 €	Références trop limitées dans le temps. Prime sous évaluée. Pondération des critères de jugement des projets inadéquante en maîtrise d'œuvre. Alerte sur le critère du CA.
9 200 000,00 €	35 000,00 €	Références trop restrictives. Prime sous-évaluée. Exclusivité limitative de concurrence.
2 820 000,00 €	15 000,00 €	Aucune irrégularité manifeste constatée
3 322 000,00 €	12 000,00 €	Références trop limitées dans le temps et portant sur un objet trop restrictif. Prime trop juste eu égard au niveau esquisse + attendu. Critères de jugement des qualités fonctionnelles du projet manquant.
4 116 000,00 €	15 000,00 €	Enveloppe financière à définir précisément. Références exposées dans le RC plus larges que celles du cadre de références imposées. Niveau de rendu à définir plus précisément. Délais un peu courts pour remettre le rendu.Prime largement sous-évaluée.
3 555 000,00 €	16 500,00 €	Aucune irrégularité manifeste constatée
3 107 000,00 €	16 000,00 €	Aucune irrégularité manifeste constatée
7 945 000,00 €	55 000,00 €	Les références auraient pu être étendues au delà de 5 ans eu égard à l'ampleur et à la complexité du projet
3 100 000,00 €	15 000,00 €	Aucune irrégularité manifeste constatée
2 570 000,00 €	12 000,00 €	Engagement sur le respect du coût prévisionnel des travaux et sur le coût résultant des contrats de travaux incompatible avec une mission de maîtrise d'œuvre indépendante et débitrice d'une obligation de moyen et non de résultat sur le coût de l'opération Références trop limitées limitatives de concurrence Prime sous-évaluée
2 026 000,00 €	10 000,00 €	
7 411 000,00 €	37 000,00 €	

## L'IMPLICATION DU CROA AU CNOA

### LES CONFÉRENCES DES RÉGIONS

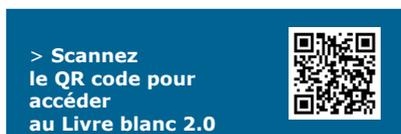
- L'année 2020 a été marquée par **la crise du Covid-19**, qui a donc été l'objet principal des débats en conférence des régions. 4 conférences des régions ont ainsi eu lieu en visioconférence, qui ont porté :
  - sur la continuité de service dans les CROAs, avec une implication saluée des permanents pour tenir les architectes informés;
  - sur la reprise des chantiers : avec un courrier envoyé en mars au Premier Ministre pour solliciter une clarification suite aux annonces du ministère du Travail, les architectes prenant parti très fortement sur la sécurité sanitaire sur les chantiers, préalable indispensable à toute reprise;
  - sur la continuité des services d'instruction des permis de construire;
  - sur le plan de relance dans le secteur du BTP suite à la crise et la priorité à donner à la commande et l'aide à la bonne poursuite des études en cours;

Consécutivement à la crise, il a été décidé par le CNOA et les CROAS, en mesures de soutien aux architectes :

- de reporter la date de paiement de la cotisation au 31 mai 2020 au lieu du 31 mars.
- [de dispenser les architectes de leur obligation de formation en 2020](#).

Parmi les autres sujets traités en conférences des régions :

- **Le Livre blanc** : Conçu comme un laboratoire d'idées collaboratif, ce livre blanc est destiné à développer une réflexion prospective sur les sujets qui relèvent de notre environnement architectural, culturel, social et économique. Initié par le Conseil national de l'Ordre, il est co-construit avec de nombreux partenaires, acteurs et experts de l'architecture et du cadre de vie. Il est accessible sur le site internet du CNOA.



- Le report des **élections ordinales** prévue à l'automne 2020 au premier trimestre 2021.

## LES COMMISSIONS NATIONALES DES FINANCES

Par l'intermédiaire de son trésorier, le CROA Normandie a participé à 5 commissions des finances en 2020.

Cette commission veille à l'exécution du budget de l'Ordre, en procédant à une information réciproque des membres de la commission sur la rentrée des cotisations et sur l'exécution des dépenses du Conseil national et de chaque Conseil régional. Cette année les questions essentiellement évoquées en Commission nationale de contrôle des finances ont été les adaptations financières à prévoir suite à la crise du Covid-19.

### LE SÉMINAIRE DE FONCTIONNEMENT

Ce séminaire, qui eut lieu en décembre cette année, a fait le point sur :

- la mise en place du télétravail dans les CROAs
- la formation des permanents
- la journée d'engagement des élus
- les élections
- la modernisation du Tableau
- la mise en place d'un progiciel commun aux CNOA et CROA, dont l'objectif est de faciliter le travail ordinal pour la gestion des dossiers et le suivi des procédures.

### LA PLÉNIÈRE JURIET

Le séminaire JURIET se déroule chaque année et réunit l'ensemble des juristes de l'Institution, accompagné(e)s de leurs référent(e)s politiques. Ce séminaire vise à définir des pratiques mutualisées et des procédures reproductibles sur l'ensemble du territoire. C'est l'outil de veille juridique de l'Institution.

### LES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

Le CROA est représenté par Joël SOURY au CNOA dans le cadre du GT 01 portant sur la **réforme de l'Institution**, le tableau, la déontologie, la réforme territoriale.

Le CROA de Normandie est également représenté, par l'intermédiaire d'Emmanuelle FERET, au CNOA dans le cadre du GT 09 portant sur la **prospectif et l'évolution du métier**, qui vise à produire un guide de diversification des activités d'architecte, faire aboutir le projet de charte de partenariat

avec les plateformes numériques entre architectes et particuliers ou créer un contexte, une procédure, permettant l'expérimentation ponctuelle de pratiques pionnières. C'est le GT qui a piloté l'[édition 2020 d'Archigraphie](#), l'observatoire de la profession, réalisé par le CREDOC.

## LES PRINCIPALES ACTIONS DU CROA NORMANDIE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

La crise du Covid-19 a monopolisé quasiment toute l'action du CROA Normandie. En Normandie, comme dans les autres régions, des rencontres départementales et régionales à l'initiative des **préfets** et avec les organisations professionnelles ont eu lieu très régulièrement au printemps pour amorcer la reprise dans des conditions sanitaires sécurisées. Lors de ces réunions, le CROA Normandie a rappelé à l'État la nécessité de maintenir la continuité du service public sur les instructions des autorisations de permis de construire. Ensuite, le CROA Normandie a mené une **grande enquête auprès des services instructeurs** de la région pour connaître l'état des services d'urbanisme et transmettre l'information la plus fiable aux architectes.

Le CROA a en outre participé à des réunions entre les acteurs du bâtiment: maîtrise d'œuvre et **filière BTP** (FFB Normandie, l'Union pour l'Habitat Social de Normandie, la FRTP, la CAPEB, la CINOV, l'UNEP, le SYNTEC, l'UNTEC, et l'UNICEM, le Réseau des Architectes Normands, et l'UNGEO) qui se sont conclues le 11 mai par la **signature d'une charte de bonnes pratiques** pour la poursuite d'activité des chantiers en Normandie, permettant la reprise des chantiers en toute sécurité.

> Scannez  
le QR code pour lire  
la charte



### Communication pendant la crise sanitaire

Afin de servir au mieux la profession pendant le premier confinement, nous avons envoyé plusieurs enquêtes :

- en mars : une enquête auprès des services instructeurs afin de disposer d'information fiable sur l'organisation des services d'urbanisme en Normandie
- en avril : une enquête auprès de architectes sur les chantiers en cours en Normandie afin de mieux appréhender les différentes situations.
- en mai: les conseillers du CROA Normandie, avec l'aide d'autres confrères,

ont organisé dans leurs agences une distribution de masques chirurgicaux et grand public. **Les stocks ne sont pas épuisés, contactez-nous si vous êtes intéressé.**

- en juillet : un sondage sur l'impact de la crise du Covid-19 sur les agences d'architecture en Normandie qui avait pour but d'aider à poursuivre la reprise. Une newsletter spéciale Covid a été envoyée à l'ensemble des architectes par le CROA Normandie, très régulièrement, pour les informer au jour le jour pendant la crise.

[Une rubrique Covid](#) sur le site internet du CNOA a été créée qui reprend systématiquement toutes les actions et communications faites par l'Ordre, répond à un grand nombre de questions, est enrichie des productions transmises par les CROAs, et renvoie, par le biais de liens, sur des fiches, notamment celles éditées par l'UNSFA et la MAF.

## COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET VALORISATION

En termes de communication, le Conseil de l'Ordre Normandie poursuit trois objectifs :

- Informer au mieux les architectes, en complément de la communication du Conseil national et à une échelle plus locale ;
- Donner une visibilité à l'architecture et à la profession auprès des pouvoirs publics, des autres acteurs de la construction et plus largement, du grand public ;
- Limiter l'usage du papier en privilégiant l'information dématérialisée.

### Sur son site internet

Complémentaire à celui du Conseil national, il rassemble des actualités régionales, des annonces d'offre/recherche d'emploi, l'offre de formation et les publications du CROA Normandie.

[www.architectes.org/normandie](http://www.architectes.org/normandie)

### Sur les réseaux sociaux

L'information vient à vous : suivez le CROA depuis votre réseau social de prédilection



[@ordredesarchitectesnormandie](https://www.facebook.com/ordredesarchitectesnormandie)



[Conseil régional de l'Ordre des Architectes Normandie](https://www.linkedin.com/company/conseil-regional-de-lordre-des-architectes-normandie)

## Par emailing

### La newsletter *Page d'Actus et Flash actu*

Le CROA Normandie poursuit l'envoi très régulier par mail de sa newsletter à résonance régionale à tous les architectes inscrits. Vous y trouverez rubrique juridique, agenda des conseillers, mouvement du tableau, un point sur les formations en Normandie et toutes les informations liées à la vie du Conseil. En complément, le flash actu vous alerte sur les actualités les plus urgentes vous concernant.

### La newsletter *Fenêtre sur l'actualité architecturale en Normandie*

Newsletter mensuelle qui regroupe sous forme d'agenda tous les événements des partenaires de l'architecture en Normandie (CAUE normands, l'ENSA Normandie, le Forum-Maison de l'architecture, Territoires Pionniers, Le Pavillon, CREPA et FORM'A). Cette année, le nombre d'éditions a été perturbé, mais la newsletter reprendra son rythme dès que les manifestations seront autorisées.

## LES ARCHITECTES FÊTENT LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Malgré le contexte difficile, la deuxième édition des Journées nationales de l'architecture s'est tenue du 16 au 18 octobre 2020, avec une édition qui a mis l'accent sur l'architecture du quotidien. En Normandie, 33 événements ont été organisés.

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture et en partenariat avec le CROA Normandie, les CAUE, Territoires pionniers, Maison de l'architecture et l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie, s'organise depuis 2017 en Normandie la Journée Nationale de l'Architecture dans les Classes (JNAC). En 2020, une vingtaine de classes des écoles primaires, collèges et lycées de Normandie ont rencontré un ou une architecte à cette occasion autour du thème « matières à construire », en écho à l'exposition des FIBRA Awards (prix international récompensant l'architecture en fibres végétales : roseau, bambou, osier, paille...) qui est présentée en 2020-2021 à Caen, au Pavillon, comme à Rouen, au Forum - Maison de l'architecture de Normandie.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

**Journées nationales de l'architecture** 16—17—18 octobre 2020  
 Normandie

#jnarchi  
 journeesarchitecture.fr

3 jours pour découvrir l'architecture et le métier d'architecte.

Le 16 octobre une journée dédiée aux scolaires

Levez les yeux

Direction des Classes Nationales de l'Architecture  
 Centre culturel le Tourp, Ormonville-la-Rogue, 2020 / Architecture Réseau Magasins  
 © Didier Boyé et la Tour  
 Conception et réalisation : Agence 212

## LES GROUPES DE TRAVAIL

En vue de l'accomplissement des missions dont il est chargé par la loi, le Conseil régional a attribué certaines missions d'études, de réflexion ou de représentation à des groupes de travail.

### DÉONTOLOGIE

A. CAILLOUEL – I. CHESNEAU - H. DECLOMESNIL - C. MARTIN (référente) - C. PONTILLON - C. THINON

« **Déontologie** » : « Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public. »

Les membres du groupe de travail Déontologie prennent connaissance des demandes venant d'architectes et clients qui souhaitent une **conciliation** pour régler un litige ou qui saisissent l'Ordre en préalable à une procédure. Les médiations sont assurées par des conseillers en binôme.

Ils valident le suivi proposé par les permanentes chargées du service juridique et du Tableau, concernant les constitutions de sociétés devenues non-conformes par modification ou départ d'associés non communiqués à l'Ordre, ou les sociétés et architectes en activité et radiés, en défaut d'assurance, ou encore présentant à l'inscription des statuts incompatibles avec la profession.

Le groupe de travail peut apporter un soutien au rapporteur désigné par le Conseil lorsqu'un confrère est traduit en **chambre de discipline**.

Enfin nous travaillons avec nos permanentes des deux pôles pour lutter contre la **signature de complaisance**, l'usurpation de titre, le défaut de moralité et toutes les formes de pratiques illégales qui nuisent à l'image et à la crédibilité de la profession.

### MARCHÉS PRIVÉS

I. CHESNEAU (référente) - C. MARTIN - F. HAMET - V. LANGLAIS

**Objectifs** : Comprendre les attentes et les spécificités de la commande privée et formuler des propositions pour permettre aux architectes d'y répondre. Cette année, le GT a notamment mis en place un partenariat avec le Crédit Agricole dans le cadre des **Cafés de l'immobilier**. Cette nouvelle initiative permet aux porteurs de projets de rencontrer une fois par mois, sur Rouen,

dans une ambiance conviviale et gratuitement des experts du secteur de l'habitat : conseillers financiers, notaires, architectes, conseillers Espace Info Energie, agents immobilier...

L'Ordre a impliqué les architectes normands dans ces rencontres en lançant un appel à participation.

### MARCHÉS PUBLICS

N. CHARPENTIER – H. DECLOMESNIL - E. FERET - A. LORGEUX (référent)- C. PONTILLON - C. THINON

**Objectifs** : veille et contrôle des appels d'offres de marché public et relations avec les institutions. **Veille constante des marchés publics sur l'ensemble du territoire** normand par le pôle juridique.

Les cas les plus litigieux sont soumis au GT Marchés Publics pour discussion et définition d'une stratégie de travail adaptée avec les institutions concernées. Ces démarches peuvent toucher des confrères, des collectivités locales mais aussi des sociétés d'économie mixte... tous les acteurs relevant de la commande publique.

**Notre démarche : privilégier la pédagogie et l'échange** mais aussi affirmer notre devoir de conseil auprès des collectivités en les informant des risques encourus en cas d'irrégularité.

En parallèle de cette veille, le CROA de Normandie est le seul CROA de France à diffuser le **mail concours**, un véritable outil de synthèse au service de la profession assuré par nos permanentes.

Il est important de rappeler ici que notre profession est soumise à la libre concurrence et que de ce fait, le CROA ne peut pas et ne doit pas s'immiscer dans la problématique des honoraires attribués dans des passations de marchés publics.

Nous nous efforçons d'expliquer notre métier, sa déontologie et ses devoirs pour donner tous les moyens aux décideurs publics d'accéder à une efficacité optimale de la commande publique. C'est pourquoi, chaque procédure fait l'objet d'une étude de l'opportunité des critères d'évaluations eu égard à la spécificité des marchés de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, grâce aux acquis de la loi LCAP, nous poursuivons notre **démarche informative auprès des services d'instruction débutée en 2018 pour lutter contre la signature de complaisance**. Nous recevons des retours très favorables sur cet échange professionnel.

**Les architectes sont tous appelés à nous remonter les irrégularités qu'ils peuvent relever, cet effort doit être collectif et permanent mais basé sur des éléments factuels.**

## FORMATION

M. CALBA (démission en septembre 2020) - R. PAULIN (démission en septembre 2020)

**Objectifs :** Anticiper les transformations du métier d'architecte

### LA FORMATION INITIALE

#### Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie accueille des représentants de l'Ordre des Architectes pour des interventions dans le cadre du parcours théorique de cette formation. Ces dernières sont l'occasion d'informer les postulants à l'HMONP sur le cadre et les exigences de la profession réglementée, et de leur rappeler quelles sont les missions et les actions de l'Ordre. Les conseillers participent aussi aux sessions de soutenance.

### LA FORMATION CONTINUE

#### L'obligation de formation des architectes

Le Code de déontologie des architectes stipule depuis 1980 l'obligation de se former pour entretenir et améliorer sa compétence. En 2016, le ministère de la Culture a encadré ce devoir en imposant un minimum de 20 heures annuelles, réparties entre formations structurées (14 heures) et complémentaires (6 heures), ou 60 heures sur trois ans. Les architectes doivent déclarer leurs formations en ligne sur leur espace [Architectes.org](http://Architectes.org). Un contrôle sera réalisé chaque année par le Conseil régional de l'Ordre sur une base triennale. Les architectes non-conformes seront invités à régulariser leur situation.

⇒ *En raison de la crise sanitaire survenue en 2020, l'Ordre des architectes a décidé, de façon exceptionnelle, de dispenser l'ensemble des architectes de l'obligation annuelle de formation pour l'année 2020*

#### Partenariats avec des organismes de formation

Le CROA Normandie soutient les organismes de formation **CREPA** et **FORM'A** par la mise à disposition de ses locaux et participe à la diffusion des offres de formation sur le territoire.

#### POUR LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Depuis 2017, le CROA Normandie envoie une attestation de présence aux architectes lorsqu'il organise des événements éligibles au titre de la formation complémentaire.

Le CROA sensibilise aussi régulièrement les organisateurs de conférences

de la région (ENSA, Maisons de l'architecture, CAUE etc.) afin que cette émission d'attestation devienne un réflexe.

#### Projet d'incubateur de l'ENSA Normandie

La rédaction d'une convention entre l'ENSA Normandie et le CROA Normandie est en cours afin de soutenir financièrement ce projet dont l'objectif est d'aider les jeunes diplômés à porter des projets de recherche innovants dans un lieu dédié.

#### Strips BD « Paroles d'archis »

Le GT formation a souhaité sensibiliser les architectes à leur obligation de formation par l'humour. Une série de 3 strips a été envoyée aux architectes durant l'année 2020. Les 4 autres ont dû être suspendus à cause de la crise sanitaire que nous traversons, et qui n'a pas permis à nombre d'entre vous de suivre de formation..

Vous pouvez néanmoins retrouver la collection complète de ces strips dans les pôles de Rouen et de Caen.



## CULTURE ET COMMUNICATION

A. CAILLOUEL (référente) - J. SOURY - V. PARRINGTON (démission en septembre 2020) - V. LANGLAIS - H. DECLOMESNIL

**Objectifs :** Donner à voir les actions de l'Ordre, et participer à la visibilité de la profession à travers des événements propres ou en accompagnant ceux de nos partenaires (CAUE, Maisons de l'architecture, ENSA Normandie...).

Cela se traduit par :

- **féderer les architectes** sur l'ensemble du territoire et leur donner de la visibilité
- Communiquer sur la vie du conseil, l'actualité législative, les obligations des architectes, via des **flashes info, des newsletters, les réseaux sociaux**
- Participer à l'organisation des **événements** du CROA – vœux, réunion annuelle...
- Coordonner et accompagner des architectes souhaitant participer aux **JNArchi** (ex-JPO) avec des propositions collectives et des outils appropriés
- Travail régulier avec les partenaires :
  - **Fenêtre sur...** newsletter regroupant les grands événements de chaque structure associée – avec les CAUE normands, le Forum, Territoires Pionniers, Le Pavillon, l'École Supérieure d'Architecture de Normandie
  - Signature d'une charte avec le réseau des acteurs de l'architecture du Calvados (Le Pavillon, Territoires Pionniers, CAUE 14), dont l'objectif est de mutualiser les réseaux de communication de chaque structure et de proposer des actions communes autour de la culture architecturale.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A. CAILLOUEL - M. CALBA (démission en septembre 2020) - F. HAMET (référent) - F. MAUNY - V. PARRINGTON (démission en septembre 2020) - R. PAULIN (démission en septembre 2020)

**Objectifs :** Parce que les architectes ont un rôle déterminant à jouer dans la transition écologique, le GT s'emploie à travailler avec l'ensemble des acteurs régionaux de la construction autour du développement durable.

- Signature de la charte de partenariat - Filière professionnelle du bâtiment de la **Maison de la Rénovation Dieppe-Maritime**
- Participation à la rédaction du **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- **Travail avec la Région** sur la mise au point du dispositif IDEE Action « Rénovation des copropriétés »
  - Rencontre avec **ENERCOOP** autour de la production d'énergies renouvelables en Normandie

- Participation aux ateliers de la **CERC** (cellule économique régionale de la construction) sur la mise en place des filières du réemploi, recyclage et réutilisation des déchets dans le bâtiment
- Participation à la mise au point du plan Climat de Dieppe Territoire Normand
- **Rencontre avec la CAPEB** autour des questions de rénovation énergétique.
- **Rencontre avec la FFB** autour du label **QUALIVERT** et travail avec les bailleurs sociaux, les collectivités, le CINOVA... pour des chantiers plus propres et sécurisés.
- Participation au conseil d'administration de **Professions Bois**
- Proposition de thématiques et invités pour les 18/20 organisés par les organismes de formation **FORM'A et CREPA**
- Relais auprès des confrères et institutions de la **charte FAIRE**
- Travail avec la région Normandie pour que les aides fiscales prennent en charge les études liées à la rénovation énergétique, notamment pour les copropriétés.
- Organisation de 18/20 en relation avec la transition écologique : construction bois, chanvre en partenariat avec Professions Bois et l'Arpe.

## AGENDA DES CONSEILLERS • 2020

(En plus des séances de bureau et de conseil bimestrielles et des réunions des groupes de travail mensuelles, les conseillers se sont rendus ou ont participé aux événements suivants)

### JANVIER

- 09.01** > CA CAUE 27
- 10.01** > Réunion de la Filière Construction à Caen
- 14.01** > Jury Appels à idées #3 «Des Sacrées Églises» CAUE 14
- 14.01** > Signature de la charte d'engagement volontaire pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés
- 14.01** > ENSA - HMONP : séminaire responsabilités personnelles de l'architecte
- 17.01** > Audience rentrée solennelle 2020 Cour d'Appel de Rouen
- 23.01** > Réunion DDTM 27
- 29.01** > Cérémonie des vœux du CROA

### FÉVRIER

- 03.02** > ENSA - Soutenances HMONP
- 06.02** > Réunion 18/20 - Gestion des déchets du BTP
- 10.02** > Réunion de tentative de Conciliation
- 12.02** > CA de Territoires pionniers
- 13.02** > CA CAUE 61
- 14.02** > Réunion filière construction 76

### MARS

- 12.03** > Chantiers communs. Rencontre professionnelle déchets réemploi dans le bâtiment
- 12.03** > RDV Présentation équipe prescription construction bois / Professions Bois
- 16.03** > RDV service urbanisme Cherbourg-en-Cotentin
- 26.03** > Réunion de crise COVID 19

### AVRIL

- 06.04** > Réunion Filière construction 14
- 08.04** > Réunion FFB 76
- 09.04** > Groupe de travail « chantier/responsabilité » CNOA
- 09.04** > Réunion DDTM 76 reprise du BTP
- 10.04** > Audioconférence du Préfet de l'Eure COVID 19

- 14.04** > Réunion filière construction 14
- 15.04** > Réunion DDTM 14
- 15.04** > Visioconférence présidents CNOA et CROAS
- 16.04** > Réunion Projet d'enquête - Réponses aux préoccupations des acteurs du secteur
- 16.04** > Préfecture 50 - Réunion du Comité local relatif à l'activité dans le BTP
- 17.04** > Politique régionale - FFB Normandie - Réunion en visioconférence
- 27.04** > Réunion filière FFB 76 - Échanges et débats sur la charte partenariale de bonnes pratiques pour la reprise des chantiers
- 27.04** > COTECH Chantier Responsabilités COVID 19
- 27.04** > Réunion Filière construction
- 27.04** > Réunion Filière maîtrise d'œuvre - Charte partenariale de bonnes pratiques pour la reprise des chantiers
- 29.04** > Réunion charte reprise des chantiers pilotée par la FFB
- 29.04** > Réunion FFB - Charte reprise des chantiers
- 29.04** > Commission Nationale de Contrôle des Finances
- 30.04** > CA Professions BOIS
- 30.04** > Réunion CNOA « Quelques clés pour assurer la mission de représentation ordinale »
- 30.04** > Réunion Filière Maîtrise d'œuvre
- 30.04** > 18/20 : Web-conférence sur le chanvre normand

### MAI

- 04.05** > Réunion Filière construction 14
- 05.05** > COTECH COVID Marchés Publics
- 07.05** > Comité de pilotage Planète Manche
- 11.05** > Signature Charte de bonnes pratiques pour la poursuite d'activité des chantiers (FFB Normandie, USH Normandie, FRTP, CAPEB, CINOV, UNEP, SYNTEC, UNTEC, UNICEM, le Réseau des Architectes Normands, UNGEO)
- 12.05** > COTECH reprise des chantiers
- 13.05** > Réunion DDTM 14
- 14.05** > Réunion pour la présentation de MATER sur les éco-matériaux
- 14.05** > Réunion avec l'ADEME et la Région autour de la valorisation des déchets du bâtiment
- 15.05** > CA CAUE 76
- 18.05** > Réunion Filière construction 14
- 27.05** > Réunion DDTM 27 sur la reprise des chantiers
- 27.05** > Réunion Comité local BTP
- 28.05** > Réunion DDTM 14 sur la reprise des chantiers
- 28.05** > Commission nationale de contrôle des finances
- 29.05** > Conférence des régions

## JUIN

- 10.06** > CA CAUE 50
- 10.06** > Conciliation
- 10.06** > Audioconférence du Préfet de l'Eure COVID-19 - BTP
- 12.06** > Copil Juriet
- 15.06** > Web-conférence du comité de conciliation BTP
- 16.06** > Réunion Subvention des partenaires
- 16.06** > Point sur la reprise économique, à Caen
- 17 et 23.06** > Réunions de tentative de conciliation
- 24.06** > Jury Silver Habitat
- 25.06** > Formation spécialisée en déclarations d'insalubrité du Coderst
- 26.06** > Réunion de tentative de conciliation
- 29.06** > CA CREPA
- 29.06** > CA Professions Bois

## JUILLET

- 02.07** > Réunion Incubateur ENSA Normandie
- 02.07** > 18/20 Professions Bois
- 06 et 07.07** > Jurys HMONP
- 07.07** > CA ENSA Normandie
- 07.07** > Réunion nouveau Progiciel CNOA et CROAS
- 16.07** > Réunion CROA/ Pôle Formation
- 22.07** > So Bâtiment So Facile 2020
- 22.07** > Réunion autour des accords cadre de maîtrise d'œuvre
- 22.07** > CA FORM'A
- 23.07** > Copil Juriet
- 29.07** > Préparation d'un plan prospective métier avec les autres CROAS

## SEPTEMBRE

- 02.09** > Réunion de tentative de conciliation
- 04.09** > RDV CAUE 76
- 04.09** > Réunion FFB ROUEN
- 09.09** > Séminaire des CROAS prospective métier - réunion préparatoire
- 11.09** > Réunion de tentative de conciliation
- 17.09** > AG Le Pavillon
- 23.09** > CA CAUE 50
- 24.09** > Conférence des régions
- 24.09** > Formation jeunes inscrits
- 28.09** > Réunion d'échanges autour d'un projet d'accord-cadre de maîtrise d'œuvre relatif à des projets de réhabilitation de monuments historiques avec

la CU Cherbourg-en-Cotentin

- 28.09** > Rencontre avec la CERC autour de l'étude statistique sur l'organisation de la commande publique de maîtrise d'œuvre en Normandie
- 28.09** > CA CAUE 76
- 28.09** > Déjeuner avec le Préfet et les Services de l'État à la FFB 76
- 29.09** > Commission locale d'AVAP N°6 à Caen

## OCTOBRE

- 01.10** > AG CAUE 27
- 02.10** > Réunion d'information et de préparation aux élections ordinales CNOA et CROAS
- 06.10** > Comité de pilotage Planète Manche rénovation
- 16-18.10** > JNA et JNAC
- 17.10** > Participation au salon des maires de la Manche à Saint-Lô
- 23.10** > ENSA - présentation du rôle et des missions de l'ordre des architectes à la formation HMONP
- 29.10** > CA ENSA Normandie

## NOVEMBRE

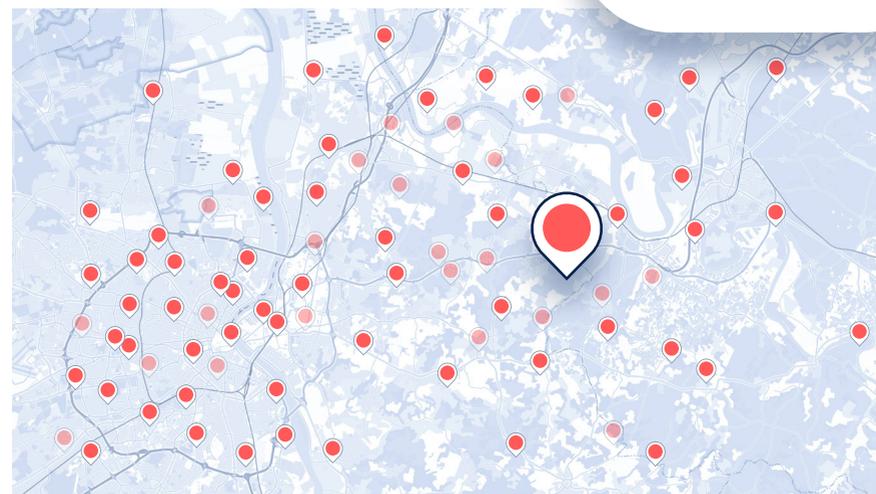
- 03.11** > Réunion à la DDTM 76
- 04.11** > Commission nationale de contrôle des finances
- 06.11** > Réunion DDTM 76
- 19.11** > RDV Cherbourg-en-Cotentin - Accord-cadre
- 19.11** > Réunion d'information élections ordinales en Normandie
- 24.11** > Réunion REFCA
- 24.11** > Réunion élections ordinales : examen de la recevabilité des candidatures

## DÉCEMBRE

- 01.12** > Séminaire fonctionnement CNOA
- 03.12** > CA ENSA
- 04.12** > Séminaire Juriet
- 04.12** > AG FORM'A
- 08.12** > AG CAUE 61
- 10.12** > AG CREPA
- 16.12** > CA CAUE 76
- 17.12** > Commission nationale de contrôle des finances
- 17.12** > CA CAUE 50
- 18.12** > Élections ordinales : commission de recevabilité des listes

# L'Ordre des architectes vous propose des **professionnels prêts à vous accompagner**

**ARCHITECTES**  
pour tous



**CC. Architecture**  
33000 (Bordeaux)



Salle de bain

**Julia Wers**  
33600 (Pessac)



Restructuration d'appartements

**Thomas Pinault**  
33100 (Cenon)



Rénovation cuisine

**L. Laura Architecte**  
33700 (Mérignac)



**Nicolas Disot**  
33000 (Bordeaux)



**StudioDesign**  
33700 (Mérignac)



## NOTE

*Nous tenons à rappeler que l'Ordre est chargé de missions légales garanties de l'intérêt public et du maintien d'une profession réglementée. L'Ordre n'a pas à être teinté de politique comme de subjectivité. Les questions relatives aux négociations salariales, à toute question de droit social et des sociétés, de défense d'intérêts individuels, au dialogue social, à la prise en charge de questions relatives à la pratique des agences d'architecture, à la fixation des rémunérations, au paritarisme ne sont pas du ressort de l'Ordre. Pour ces questions, nous vous invitons à vous rapprocher des syndicats.*



architectes-pour-tous.fr

Un service Internet gratuit créé par



avec le soutien de



VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

## **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NORMANDIE**

### **SIÈGE DE CAEN**

36, rue Arcisse-de-Caumont - B.P. 90261 - 14013 CAEN Cedex 1  
Tél. : 02 31 85 37 29

### **PÔLE DE ROUEN**

8, rue de l'Épicerie - 76000 Rouen  
Tél. : 02 35 71 46 88

[contact@croanormandie.fr](mailto:contact@croanormandie.fr) - [www.architectes.org/normandie](http://www.architectes.org/normandie)